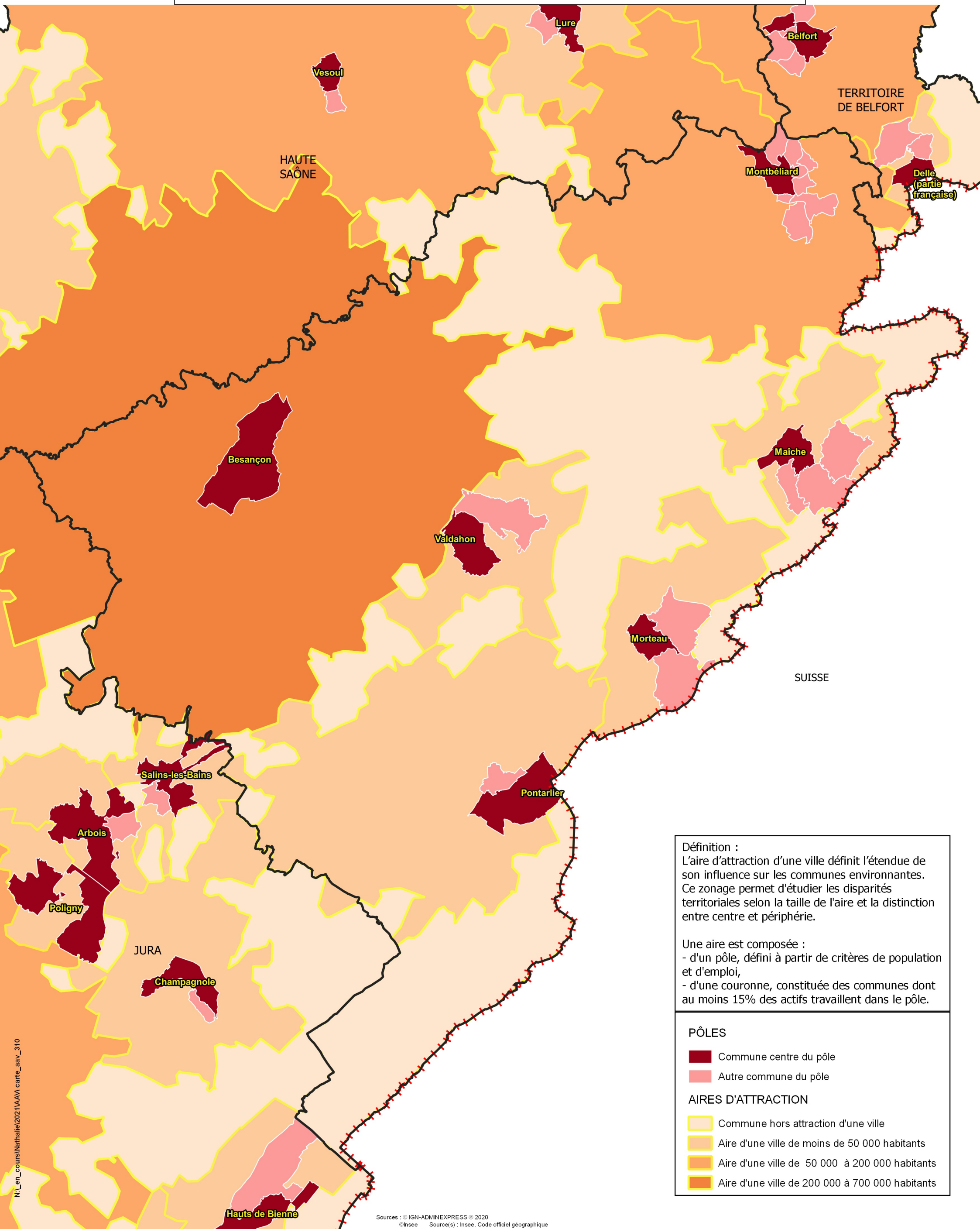


# Aires d'attraction des villes zonage 2020



**Définition :**  
L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage permet d'étudier les disparités territoriales selon la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Une aire est composée :

- d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi,
- d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle.

- PÔLES**
- Commune centre du pôle
  - Autre commune du pôle
- AIRES D'ATTRACTION**
- Commune hors attraction d'une ville
  - Aire d'une ville de moins de 50 000 habitants
  - Aire d'une ville de 50 000 à 200 000 habitants
  - Aire d'une ville de 200 000 à 700 000 habitants

N:\en\_cours\Nathalie\2021\AAV\carte\_aav\_310

Sources : © IGN-ADMINEXPRESS © 2020  
© Insee Source(s) : Insee, Code officiel géographique